



REPUBLIQUE FRANCAISE

**DEPARTEMENT
TERRITOIRE DE BELFORT**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES**

Séance du 25 Octobre 2018

Question n°7

Tarifs pour la vente des composteurs hors réservation

L'an deux mille dix-huit, le **25 Octobre** à 18 heures 30, sous la Présidence de Monsieur **Patrick MIESCH**, Président, le Comité Syndical du SICTOM de la Zone Sous Vosgienne, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, suite à la convocation du 15 Octobre 2018.

16 délégués titulaires sur 29 étaient présents, 4 étaient représentés et 2 avaient donné pouvoir, formant ainsi la majorité des membres en exercice.

Étaient présents : Maurice COURTOIS, Emile EHRET, Denis KUNTZMANN, Marc LERCH, Jean-Pierre BRINGARD, Christophe GEORGES, Hervé GRISEY, Patrick MIESCH, André PICCINELLI, Gérard TRAVERS, Alphonse M'BOUKOU, Gilles HEINRICH, Michel JACOBBERGER, Michel TRITRE, Jean-Claude MILLE, Jean PAOLI.

Était représenté : Henri STASCHE pour Jérôme FINCK, Carlo SCHWEITZER pour Richard MAZAJCZYK, Pierrette GUIDEZ pour Luc SENGLER, Martine DUHAUT pour Catherine METRAL.

Avait donné procuration : Félice ZWINGELSTEIN à Emile EHRET, Jean-Luc ANDERHUEBER à Patrick MIESCH

Étaient Excusés : Thierry STEINBAUER, Eric PARROT, Francis LIECHTELE, Michel GALMICHE, Pascal PETITJEAN.

Étaient Absents : Eliane FARNY, Didier SANSIG.

Secrétaire de séance : Hervé GRISEY

Nombre de membres		
Afférents au Comité	En exercice	Votants
29	29	22

Vote		
Pour	Contre	Abstention
22	0	0

Date de Convocation : 15 Octobre 2018

Date d'affichage : 06 Novembre 2018

DELIBERATION

De nombreux usagers souhaiteraient commander un composteur quand l'opération annuelle est terminée.

Pour répondre à cette demande, le SICTOM a commandé 5 composteurs plastiques et 5 composteurs bois, identiques à ceux commandés lors des opérations de commandes annuelles (avec guide + bioseau).

Le coût TTC pour les 5 composteurs bois est de 322,87 € et 416,10 € pour les composteurs plastiques soit au total 738,97 €.

Le SICTOM propose les modalités financières suivantes : 50% à la charge du SICTOM, 50 % à la charge de l'acquéreur pour les commandes hors opération annuelle.

Tarifs pour un composteur (en €) :

	Bois	Plastique
Coût TTC SICTOM pour 1 composteur	32,29	41,61
Coût TTC usager pour 1 composteur	32,29	41,61
Total	64,58	83,22

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :

- De valider les présentes conditions tarifaires de ventes de composteurs,
- D'autoriser le Président à signer tous les documents et actes nécessaires à la mise en œuvre de la délibération.

Fait et Délibéré le jour, mois et an ci-dessus,

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour extrait conforme,



Le Président,

Patrick MIESCH

Certifié exécutoire, compte tenu de la transmission en Préfecture du

30 octobre 2018

et de la publication le

06 Novembre 2018